



Arrêté du Maire

Portant sur la fermeture
du terrain de football

2023/50

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **15 DÉCEMBRE 2023**,

Vu les articles L22121 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur le terrain gazonné
suite aux intempéries de ces derniers jours,

Considérant que le terrain est impraticable en raison des conditions climatiques.

ARRETE

Article 1 : Les matchs et les entrainements de football seront interdits sur le terrain de football de la commune de Saint-Robert le samedi 16 décembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et transmis au district de football de la Corrèze.

Le Maire,
Claude ACHARD

